



RAPPORT D'ACTIVITE

Exercices 2023 et 2024



SOMMAIRE

I L'ASCO du canal de l'Isle en 2024 : Présentation de la structure et de l'ouvrage	3
I.1 Statuts et mission	3
I.2 Les ouvrages de la structure :	3
I.3 Le conseil syndical	4
I.4 Le canal de l'Isle au sein de l'Union du Canal Luberon Sorgue Ventoux	6
II Bilan financier 2023 et 2024	7
II.1 Bilan financier pour 2023	7
II.2 Détail de la section de fonctionnement exercice 2023	7
II.3 Détail de la section d'investissement exercice 2023	9
II.4 Bilan financier pour 2024	11
II.5 Détail de la section de fonctionnement exercice 2024	11
II.6 Détail de la section d'investissement exercice 2024	14
II.7 Bilan financier – synthèse 2022 à 2024	15
II.8 Evolution de la dette au 31/12/2024	17
III Bilan d'activité 2023-2024	18
III.1 Evolution du personnel	18
III.2 Gestion administrative du canal	18
III.3 Gestion technique du canal	19
III.4 Le Contrat de Canal n°2	20
III.5 Les travaux d'investissement pour la modernisation du réseau 2023-2024 : Modernisation de Velorgues Tranche 10	21
III.6 Règlement de service du canal et gestion des contentieux	23
IV Campagnes d'arrosage 2023-2024	25
IV.1 Campagne 2023 : Situation météo, pluviométrie et prélèvements du canal, en 2023	25
IV.2 Campagne 2024 : Situation météo, pluviométrie et prélèvements du canal en 2024	26

I L'ASCO du canal de l'Isle en 2024 : Présentation de la structure et de l'ouvrage

I.1 Statuts et mission

L'Association Syndicale Constituée d'Office (ASCO) du canal de l'Isle est une association syndicale de propriétaires créée le 10 avril 1849 et dont la mission est définie par son objet à l'article 3 de ses statuts :

- L'exploitation, l'aménagement, l'entretien et la préservation de réseaux de desserte en eau d'irrigation d'une territoire
- L'exécution de tous travaux d'amélioration de modernisation ou d'extension

Ces statuts ont été mis en conformité le 18 novembre 2008 avec les dispositions de l'ordonnance n°2004-632 et de son décret d'application 2006-504. 2 articles de ces statuts ont été modifiés en assemblée extraordinaire en 2015, puis un article en 2022.

A la création de l'ASCO, le droit d'eau du canal de l'Isle est fixé à 2m³/s. Il a été modifié en 1959 suite à l'aménagement hydroélectrique de la Durance avec une évolution saisonnalisée des débits pouvant être prélevés et portant le volume total annuel pouvant être prélevé à 54 000 000 m³.

L'ASCO dessert en eau d'irrigation un périmètre de 3269 ha sur les communes de Lagnes, Robion, l'Isle sur la Sorgue, le Thor, Chateauneuf de Gadagne et Caumont sur Durance, à destination de 3457 comptes.

- 84% du périmètre (2734 ha) sont desservis sous pression (y compris en basse pression)
- 16% du périmètre (535 ha) sont desservis gravitairement

9,5 ETP permettent de faire fonctionner la structure, à savoir ses réseaux ainsi que la gestion administrative.

I.2 Les ouvrages de la structure :

L'ASCO du canal de l'Isle prélève de l'eau sur la ressource durancienne. Il est alimenté par le canal de l'Union Luberon Sorgue Ventoux qui dispose d'une prise en Durance sur la commune de Mérindol et qui transporte de l'eau pour ses canaux membres, dont fait partie le canal de l'Isle.

La prise principale du Canal de l'Isle sur le Canal de l'Union est située à la Tour de Sabran en limite des communes de Robion et Lagnes. A ce jour, pour réaliser des opérations de modernisation, trois autres prises ont été créées. C'est ainsi que d'amont en aval, on trouve :

- la prise de Caramède, à Robion, alimentant un réseau béton basse pression, ainsi que
 - o La station de pompage Caramède Les Vignes Tengude
 - o La station de pompage Caramède – Le Vas
 - o La station de pompage Caramède – Les Oupiolles

- la station de pompage de Moutillon alimentant un réseau sous pression à Robion,
- la prise "historique" du Canal à la Tour de Sabran,
- la station de pompage de l'Arrousaire alimentant le réseau de Lagnes et l'Isle sur la Sorgue.

3 stations de pompage alimentent alors des secteurs sous pression depuis le canal principal :

- La station de Peyreras, alimentant un réseau sur l'Isle sur Sorgue
- La station Reydet, alimentant un secteur entre l'Isle sur Sorgue et le Thor
- La station de Pomone, alimentée depuis une filiole, qui dessert un réseau sous pression réparti sur Châteauneuf de Gadagne et Caumont

Le débit maximal prélevé pour la desserte du réseau gravitaire et pression est de 2,4 m³/s.

Le réseau gravitaire collectif a un linéaire de 35,7 kilomètres réparti comme suit :

- 15,5 Km de canal principal entre la Tour de Sabran et l'exutoire dans la Sorgue du Trentin sur la Commune du Thor. Ce canal est un ouvrage en terre, dont une partie a été remplacée par une canalisation en béton armé de diamètre de 1 200 mm placée par le Conseil Général lors d'un aménagement routier.

On trouve au long du canal principal :

- 20,2 Km de filioles "syndicales" collectives en terre. Les fossés privatifs non gérés par l'association complètent le réseau pour assurer la desserte des parcelles. Ce linéaire était de 160 Km avant les projets de modernisation.

Le réseau sous pression (y compris basse pression) représente un linéaire d'environ 261 km de canalisations.

1.3 Le conseil syndical

La gestion de l'ASCO est faite par un conseil syndical de 11 syndics titulaires et 5 syndics suppléants élus par l'assemblée des propriétaires. Le conseil syndical règle par délibération les affaires de l'association (Etablissement du rôle, budgets, marchés, comptes ou tout autre affaire utile aux intérêts de l'ASCO). Ce conseil élit un Président qui est le représentant légal et l'ordonnateur de l'ASCO.

Les réunions du conseil syndical sur 2023 et 2024 se sont déroulées aux dates suivantes :

2023 (5 réunions)	2024 (5 réunions)
12/1/2023	20/2/2024
30/3/2023	25/4/2024
9/6/2023	27/6/2024
19/9/2023	10/10/2024
30/11/2023	12/12/2024

Début 2024, le décès de M. Pierre BARBANSON, Président du canal depuis 1992 suivi de la démission d'un syndic suppléant a conduit à une situation inédite pour le canal. M. Michel GRILLI, Vice Président de la structure a assuré les affaires courantes jusqu'au 25 avril 2024. A cette date, le syndicat a procédé à de nouvelles élections et nommé :

- M. Michel GRILLI, Président
- M. Vincent RAMBAUD, Vice Président

Par conséquent, au 31/12/2024 le conseil syndical est composé de la façon suivante :

- Commune de Robion :
 - o 2 titulaires : M. Michel NOUVEAU et un poste vacant
 - o 1 suppléant : poste vacant
- Commune de Lagnes :
 - o 2 titulaires : M. Michel GRILLI et M. Patrick RAMIREZ
 - o 1 suppléant : M. François MATAMOROS
- Commune de l'Isle sur la Sorgue :
 - o 4 titulaires : M. Vincent RAMBAUD, M. Jean Louis GROS, M. Jean Marc PIOT, M. Georges GUEYTTE
 - o 1 suppléant : poste vacant
- Commune du Thor :
 - o 2 titulaires : Mme Marie REVOL et un poste vacant
 - o 1 suppléant : poste vacant
- Commune de Chateauneuf de Gadagne :
 - o 1 titulaire : M. Yvan PONS
 - o 1 suppléant : M. Jean Luc MARQUIS

L'année 2025 est une année d'élections. L'assemblée ordinaire des propriétaires 2025 devra procéder au renouvellement de la moitié des postes du conseil. Sont ouverts au renouvellement les postes suivants :

- Commune de Robion :
 - o 2 titulaires : M. Michel NOUVEAU et un poste vacant
 - o 1 suppléant : poste vacant
- Commune de Lagnes :
 - o 1 titulaire : M. Michel GRILLI
- Commune de l'Isle sur la Sorgue :
 - o 2 titulaires : M. Jean Marc PIOT, M. Georges GUEYTTE
 - o 1 suppléant : poste vacant
- Commune du Thor :
 - o 2 titulaires : Mme Marie REVOL et un poste vacant
 - o 1 suppléant : poste vacant
- Commune de Chateauneuf de Gadagne :
 - o 1 titulaire : M. Yvan PONS

I.4 Le canal de l'Isle au sein de l'Union du Canal Luberon Sorgue Ventoux

Parmi Les syndics, 3 siègent à l'Union du canal Luberon Sorgue Ventoux : Messieurs GRILLI, GROS et PONS. Ces syndics représentent et portent les intérêts du canal de l'Isle au sein de l'Union.

La mission de l'Union est de transporter et desservir ses canaux membres, en l'occurrence le canal de l'Isle en fonction de leurs droits et titres, ainsi que d'entretenir une canal de desserte commun qui part de la prise en Durance sur la commune de Mérindol et va jusqu'à la commune de Lagnes. Ces canaux sont de l'amont vers l'aval :

- Le canal de Cabedan-neuf
- Le canal Saint Julien pour sa part du Plan Oriental
- Le canal de l'Isle
- Le canal de Carpentras

Il est important de rappeler que le canal de l'Union est membre de la Commission Exécutive de la Durance (CED) du fait de sa gestion de la prise en Durance et des droits d'eau des canaux membres de l'Union.

La mission de la CED est de s'assurer d'une répartition équitable de l'eau disponible en période de pénurie entre les canaux du Vaucluse et des Bouches du Rhône, mais également de gérer conjointement avec l'Etat et EDF la réserve agricole de Serre Ponçon. Cette réserve agricole permet au canal de l'Isle de pouvoir continuer à fonctionner normalement durant la période estivale.

Quand la CED décide de restrictions, elles-ci sont appliquées à la prise du canal de l'Union en Durance, qui réduit son prélèvement. Les restrictions sont ensuite répercutées sur les canaux membres au prorata de leurs droits d'eau.

II Bilan financier 2023 et 2024

II.1 Bilan financier pour 2023

Le bilan financier est établi sur la base du compte administratif du canal qui fait la synthèse des dépenses et des recettes annuelles au 31 décembre de l'année d'exercice et qui a été validé en séance du conseil syndical du 25 avril 2024. Ils ont été reconnus conformes avec le compte de gestion du receveur à cette même date et transmis en préfecture.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 333 470,32 €
Recettes	1 655 441,44 €
Résultat de l'exercice n	321 971,12 €
Résultat reporté n-1	1 384 260,68 €
Excédent global de clôture	1 706 231,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

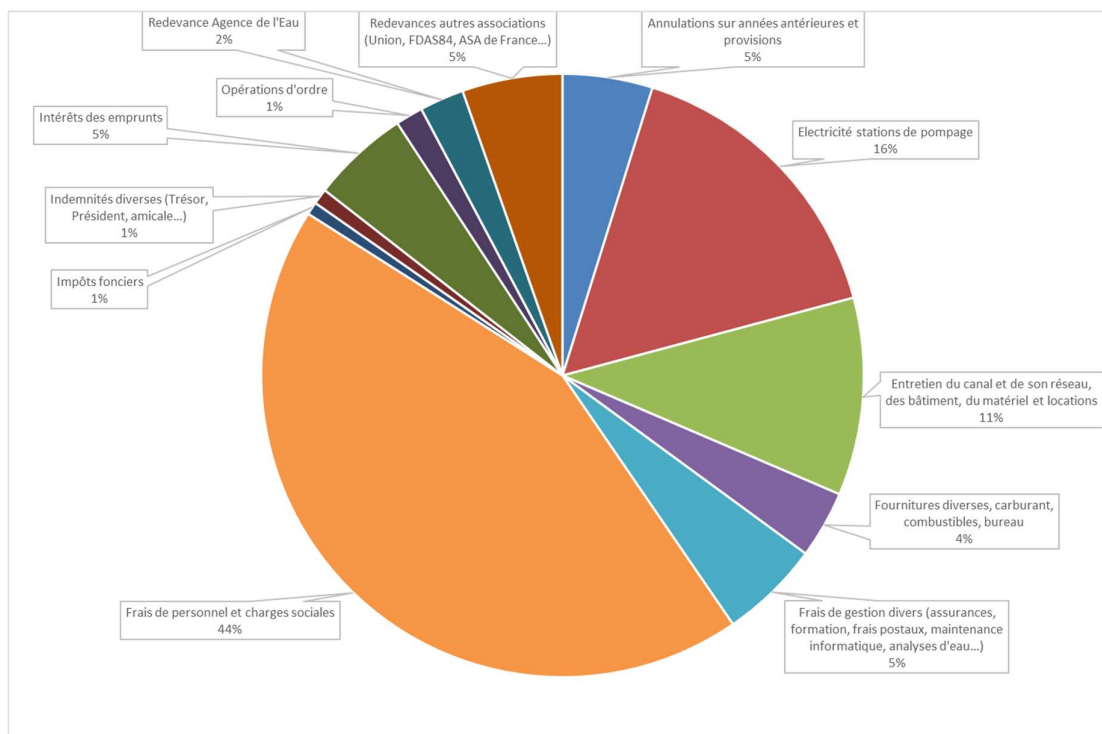
Dépenses	1 350 797,21 €
Recettes	1 968 030,84 €
Résultat de l'exercice n	617 233,63 €
Résultat reporté n-1	- 171 668,68 €
résultat global de clôture	445 564,95 €

II.2 Détail de la section de fonctionnement exercice 2023

L'ASCO du canal de l'Isle est soumise aux normes de comptabilité publiques. Afin de rendre le bilan financier plus compréhensible, le choix a été fait d'agréger les postes comptables de dépenses et recettes avec des titres plus compréhensibles.

II.2.1 Dépenses

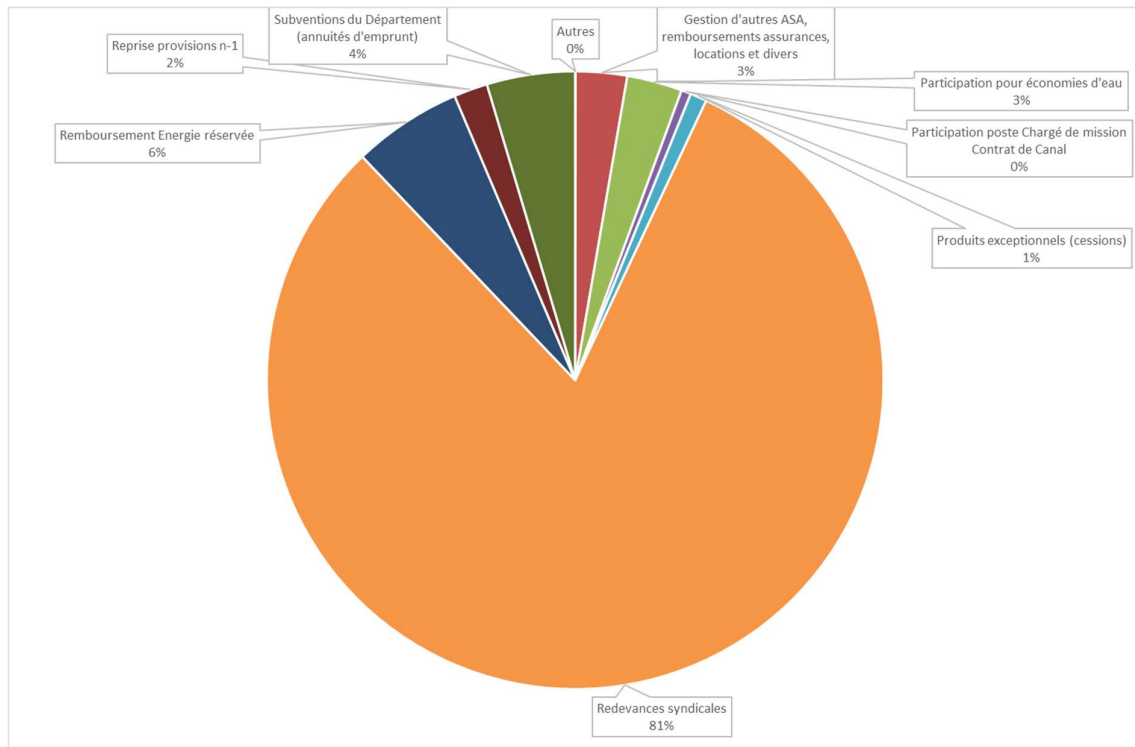
Type de dépenses	Montant (€)
Annulations sur années antérieures et provisions	64 429,30 €
Electricité stations de pompage	213 518,04 €
Entretien du canal et de son réseau, des bâtiment, du matériel et locations	141 280,96 €
Fournitures diverses, carburant, combustibles, bureau	48 169,29 €
Frais de gestion divers (assurances, formation, frais postaux, maintenance informatique, analyses d'eau...)	71 683,20 €
Frais de personnel et charges sociales	581 151,07 €
Impôts fonciers	9 091,28 €
Indemnités diverses (Trésor, Président, amicale...)	11 181,27 €
Intérêts des emprunts	69 862,43 €
Opérations d'ordre	19 621,02 €
Redevance Agence de l'Eau	31 730,00 €
Redevances autres associations (Union, FDAS84, ASA de France...)	71 752,46 €
TOTAL :	1 333 470,32 €



Ce sont les frais de personnel qui prennent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement avec 44% de dépenses. Les autres dépenses notables sont celles liées au coût de l'électricité (16%), ces montants particulièrement élevés sont liés à l'impact de la guerre en Ukraine sur le prix de l'électricité et son report sur les tarifs appliqués par EDF en 2023. Les frais d'entretien du canal et de ses ouvrages représentent 11% des dépenses globales.

II.2.2 Recettes

Type de dépense	Montant (€)
Autres	375,00 €
Gestion d'autres ASA, remboursements assurances, locations et divers	46 056,62 €
Participation pour économies d'eau	49 678,23 €
Participation poste Chargé de mission Contrat de Canal	8 683,01 €
Produits exceptionnels (cessions)	14 916,67 €
Redevances syndicales	1 386 248,89 €
Remboursement Energie réservée	98 255,19 €
Reprise provisions n-1	30 317,21 €
Subventions du Département (annuités d'emprunt)	79 271,86 €
TOTAL :	1 713 802,68 €



Les redevances syndicales constituent la principale ressource de l'ASCO. Les autres ressources sont certes diversifiées mais minimales et ne sont pas pérennes. Il est à noter le montant exceptionnel de « l'énergie réservée », qui est un mécanisme financier dont bénéficie l'ASCO pour les dépenses électriques sur deux de ses plus grosses stations de pompage. Le montant de ce versement lié à la flambée du prix de l'électricité en 2022 et 2023 ne se retrouvera plus les années suivantes avec le retour à la normale des cours de l'électricité.

II.3 Détail de la section d'investissement exercice 2023

II.3.1 Dépenses

Type de dépense	Montant
Achat Véhicules	71 030,60 €
Aménagement des locaux	392,87 €
Annuités d'emprunt (part capital)	189 532,26 €
Logiciel de facturation (développement et mise en œuvre)	9 020,00 €
Mobilier / informatique / Téléphone	2 333,17 €
Opérations d'ordre comptables	60 709,44 €
Travaux de modernisation	925 795,30 €
Travaux sur réseaux et stations	91 983,57 €
Total général	1 350 797,21 €

Les investissements notables réalisés sur l'année 2023 portent sur l'achat de véhicules, avec le remplacement de 3 véhicules sur la flotte du canal. Ces remplacements

avaient été prévus pour être étalés sur 2022 et 2023, mais le retard à la livraison d'un véhicule utilitaire de près de 10 mois a conduit à faire porter la dépense sur 2023. Les dépenses relatives aux travaux de modernisation concernent :

- L'opération dite de l'Arrousaire tranche 9 dont la réalisation a porté sur 2 années avec la fin de la mise sous pression du secteur de l'Arrousaire durant le chômage 2021-2022 puis l'extension de la capacité du bassin durant le chômage 2022-2023.
- Le versement d'un acompte pour les travaux de modernisation des irrigations secteur Velorgues 10.

L'évolution du logiciel de facturation du canal est rendue nécessaire par les attentes du Trésor Public qui demande aux établissements publics dont il a la gestion (collectivités locales, EPCI, hopitaux...) de passer à un nouveau type de protocole pour la facturation ainsi que d'externaliser l'envoi des facturations.

Les dépenses d'investissement ne peuvent se comprendre sans prendre en compte les restes à réaliser. Ce sont des dépenses budgétées pour des opérations précises et non réalisées pour l'année qui sont reportées à l'année d'après. Les dépenses restant à réaliser pour 2023 s'élèvent à 1 446 512 €.

II.3.2 Recettes

Type de recette	Montant
Emprunts	1 023 510,00 €
Opérations d'ordre comptables	80 330,46 €
Participation réseau	83 621,51 €
Subventions d'investissement	630 976,51 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	149 592,36 €
Total général	1 968 030,84 €

les recettes de la section d'investissement sont essentiellement de deux types, les versements de subvention des partenaires publics de l'ASCO dans le cadre de travaux et le virement de la section d'investissement. Elles peuvent être de façon plus exceptionnelle des emprunts.

Les recettes d'investissement 2023 sont constituées essentiellement de :

- Subventions d'investissement qui constituent les versements de partenaires financiers comme le FEADER, l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental et la Région suite à la réalisation d'opérations de modernisation du canal :
 - o Modernisation de l'Arrousaire tranche 9
 - o Travaux de régulation du canal principal Tranche 2
- Emprunts permettant de couvrir :
 - o La part d'autofinancement des travaux de 2022
 - o L'achat d'un nouveau tracteur
 - o Les travaux de modernisation secteur Velorgues Tranche 10
 - o Un prêt relais de 654 000 € en attente de subvention afin de réduire l'impact sur la trésorerie du canal des opérations de modernisation de

l'Arrousaire 9, le délai du versement de subvention de fonds FEADER étant particulièrement long.

Les recettes d'investissement ne peuvent se comprendre sans prendre en compte les restes à réaliser. Ce sont des recettes budgétées pour des opérations précises et non réalisées pour l'année qui sont reportées à l'année d'après. Les recettes restant à réaliser pour 2023 s'élèvent à 1 007 417,10 €.

II.4 Bilan financier pour 2024

Le bilan financier est établi sur la base du compte administratif du canal qui fait la synthèse des dépenses et des recettes annuelles au 31 décembre de l'année d'exercice et qui a été validé en séance du conseil syndical du 11 mars 2025. Ils ont été reconnus conformes avec le compte de gestion du receveur à cette même date et transmis en préfecture.

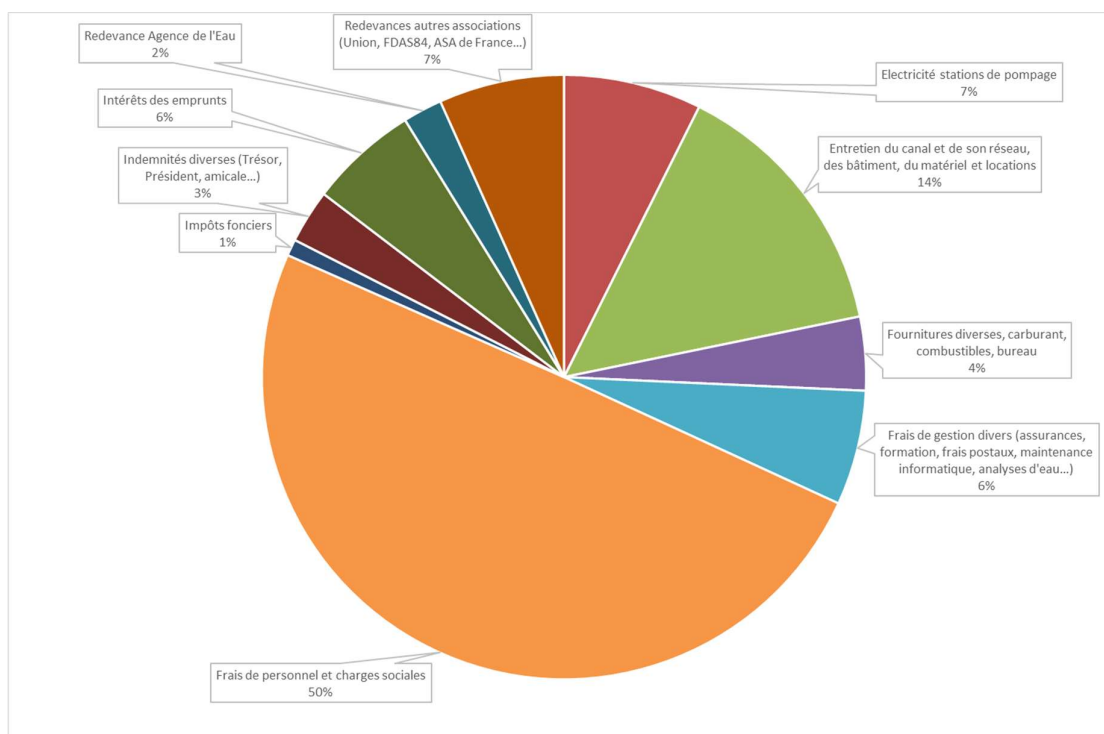
	2024
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 177 967,69 €
Recettes	1 477 303,52 €
Résultat de l'exercice n	299 335,83 €
Résultat reporté n-1	1 530 089,02 €
Excédent global de clôture	1 829 424,85 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 697 150,55 €
Recettes	1 058 711,76 €
Résultat de l'exercice n	- 638 438,79 €
Résultat reporté n-1	445 564,95 €
résultat global de clôture	- 192 873,84 €

II.5 Détail de la section de fonctionnement exercice 2024

L'ASCO du canal de l'Isle est soumise aux normes de comptabilité publiques. Afin de rendre le bilan financier plus compréhensible, le choix a été fait d'agréger les postes comptables de dépenses et recettes avec des titres plus compréhensibles.

II.5.1 Dépenses

Type de dépense	Somme de Montant
Annulations sur années antérieures et provisions	- €
Electricité stations de pompage	87 037,17 €
Entretien du canal et de son réseau, des bâtiment, du matériel et locations	169 535,89 €
Fournitures diverses, carburant, combustibles, bureau	46 418,62 €
Frais de gestion divers (assurances, formation, frais postaux, maintenance informatique, analyses d'eau...)	72 330,49 €
Frais de personnel et charges sociales	586 041,32 €
Impôts fonciers	10 415,00 €
Indemnités diverses (Trésor, Président, amicale...)	33 767,60 €
Intérêts des emprunts	68 580,35 €
Opérations d'ordre	- €
Redevance Agence de l'Eau	24 773,00 €
Redevances autres associations (Union, FDAS84, ASA de France...)	79 068,25 €
Total général	1 177 967,69 €



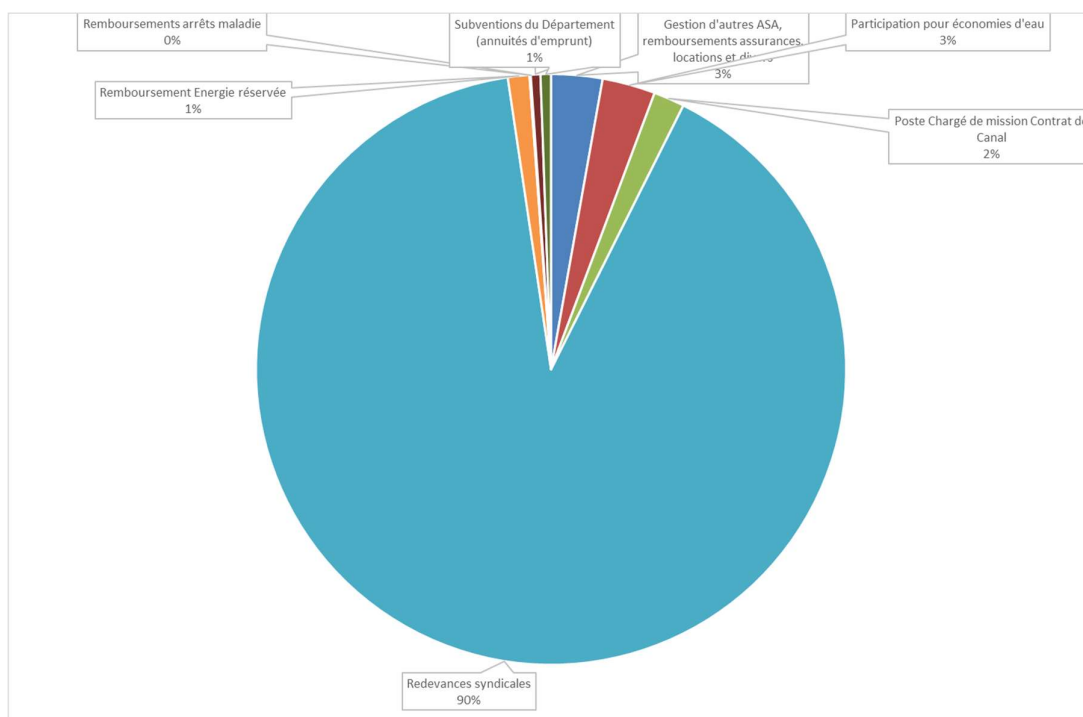
La répartition des différentes dépenses sur 2024 met en évidence la plus faible part des dépenses liées à l'électricité comparé à 2023. Hormis le retour à la normale du prix de fourniture de l'électricité, l'année 2024 a été particulièrement pluvieuse et les consommations d'eau d'irrigation à l'échelle du périmètre ont été faibles, ce qui explique la faible consommation électrique. De très nombreuses casses réseau lors de la remise en eau expliquent l'augmentation significative du poste de dépenses liées

à l'entretien du canal et son réseau. C'est une tendance qu'il conviendra de suivre, les tranches de travaux de mise sous pression les plus anciennes datent de 1974, soit plus de 50 ans.

Les frais de personnel restent stables en valeur absolue. L'année 2024 a vu le départ en retraite du directeur de l'ASCO, l'impact financier lié à son départ ne sera financièrement visible qu'en 2025.

II.5.2 Recettes

Type de recette	Somme de CA 2024
Gestion d'autres ASA, remboursements assurances, locations et divers	41 438,43 €
Participation pour économies d'eau	42 894,27 €
Poste Chargé de mission Contrat de Canal	25 034,81 €
Redevances syndicales	1 333 257,84 €
Remboursement Energie réservée	17 383,05 €
Remboursements arrêts maladie	1 071,56 €
Reprise provisions n-1	7 795,00 €
Subventions du Département (annuités d'emprunt)	8 428,56 €
Total général	1 477 303,52 €



En termes de recette, l'année 2024 est plus représentative d'une année type pour le canal. La part représentée par l'énergie réservée est de retour à sa portion congrue,

ce qui augmente mécaniquement la part des redevances syndicales dans les recettes. Il est important de noter que la part relevant du versement pour économies d'eau ne sera pas reconduite dans les années à venir. Le canal ayant fait le choix d'abandonner la convention le liant à EDF pour rétribution des économies d'eau, cette recette disparaîtra des futurs bilans. La disparition de cette recette aura un impact sur les bilans à venir.

II.6 Détail de la section d'investissement exercice 2024

II.6.1 Dépenses

Type de dépense	Montant
Aménagement des locaux	2 873,95 €
Annuités d'emprunt (part capital)	851 823,09 €
Mobilier / informatique / Téléphone	1 010,87 €
Travaux de modernisation	700 087,10 €
Travaux sur réseaux et stations	141 355,54 €
Total général	1 697 150,55 €

Le gros des dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 porte sur :

- le remboursement du prêt relais en attente de subvention pour 651 407 €,
- le paiement du solde de l'opération sur le secteur Velorgues 10 pour 700 087 €.

Les dépenses d'investissement ne peuvent se comprendre sans prendre en compte les restes à réaliser. Ce sont des dépenses budgétées pour des opérations précises et non réalisées pour l'année qui sont reportées à l'année d'après. Les dépenses restant à réaliser pour 2024 s'élèvent à 58 600 €.

II.6.2 Recettes

Type de recette	Montant
excédent de fonctionnement capitalisé	176 142,78 €
Participation réseau	33 602,50 €
Subventions d'investissement	848 966,48 €
Total général	1 058 711,76 €

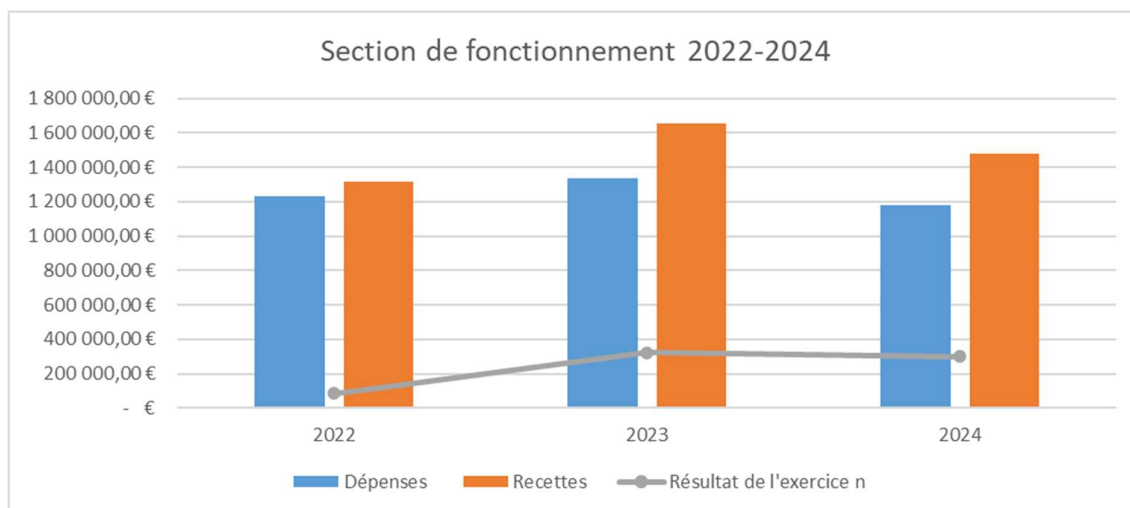
Comme pour 2023, les recettes de la section d'investissement sont essentiellement de deux types, les versements de subvention des partenaires publics de l'ASCO dans le cadre de travaux et le virement de la section d'investissement. Il n'y a pas d'observation notable supplémentaire sur les recettes si ce n'est que l'ensemble des partenaires financiers du canal, que ce soit l'Agence de l'Eau, le Département et le FEADER, se sont montrés réactifs et ont procédé au versement des subventions

permettant de clôturer les opérations de l'Arrousaire tranche 9 et de Velorgues Tranche 10 sur l'année 2024.

Les recettes d'investissement ne peuvent se comprendre sans prendre en compte les restes à réaliser. Ce sont des recettes budgétées pour des opérations précises et non réalisées pour l'année qui sont reportées à l'année d'après. Les recettes restant à réaliser pour 2024 s'élèvent à 50 048,51 €.

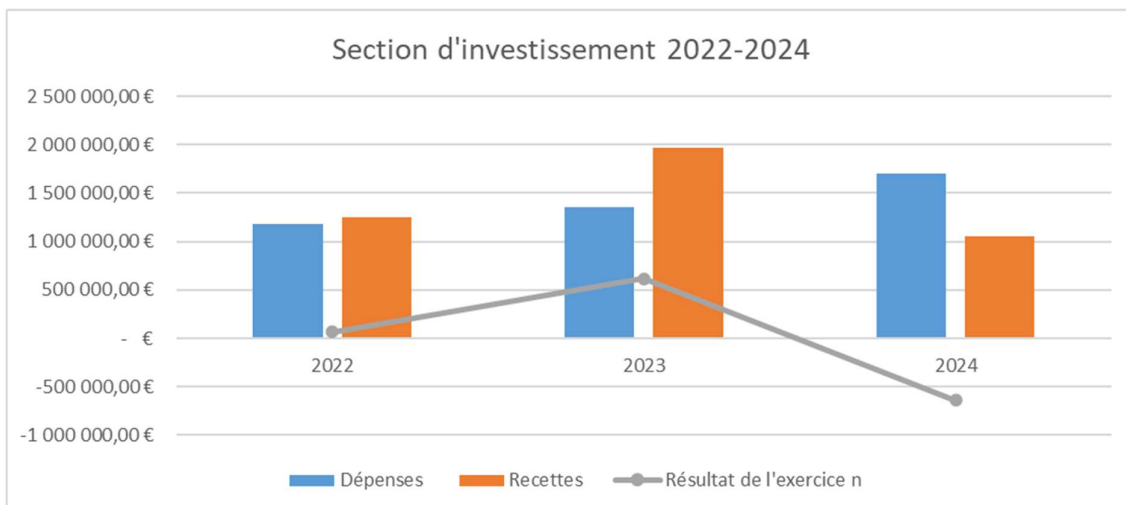
II.7 Bilan financier – synthèse 2022 à 2024

Les graphiques ci-dessous reprennent les résultats globaux des exercices allant de 2022 à 2024.



L'évolution favorable du bilan de la section de fonctionnement sur ces 3 dernières années est essentiellement conjoncturelle. elle s'explique en 2023 par les recettes exceptionnelles générées par le mécanisme financier de l'énergie réservé couplée à une dépense de fourniture électrique certes conséquente (quasi doublement de la dépense électrique par rapport à 2022), mais plus faible qu'anticipée au vu des tarifs de fourniture électrique qui ont été appliqués à l'ASCO pour 2023.

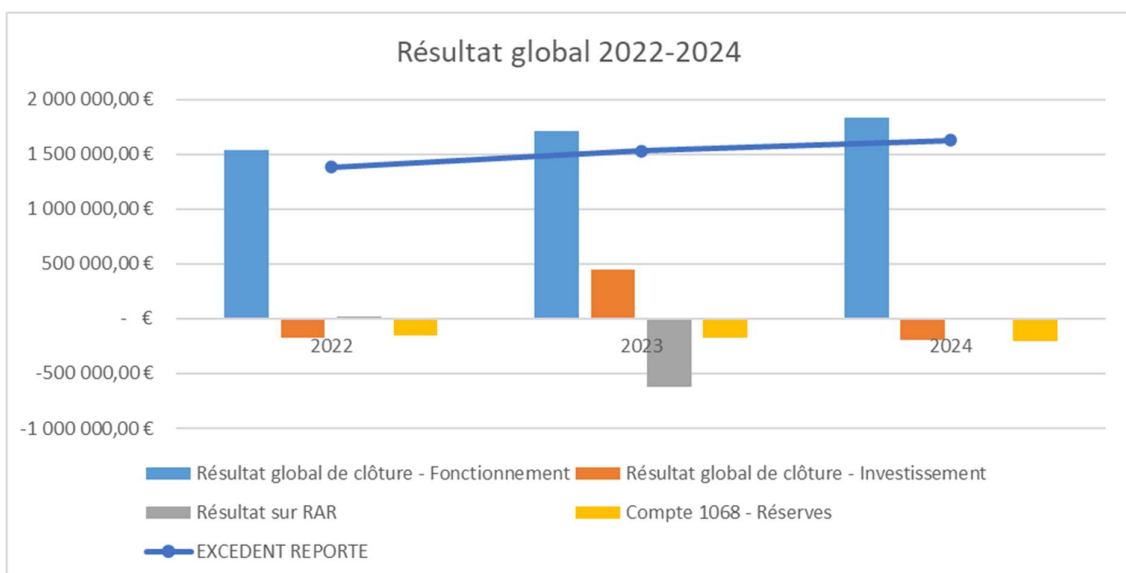
La forte baisse du prix de l'électricité en 2024 et les faibles consommations estivales liées à la météo pluvieuse en 2024 permet expliquer la plus grande partie du bilan favorable de 2024.



Le suivi du bilan de la section d'investissement montre une certaine régularité des dépenses, qui s'établissent en moyenne sur 3 ans à 1,4 M€. Les montants engagés restent par nature variables (puisque essentiellement liés à des grandes opérations de travaux) et concernent essentiellement pour ces 3 exercices les travaux de modernisation

- de l'Arrousaire tranche 9 qui se sont étendus sur deux exercices
- de Velorgues Tranche 10.

Ces travaux ne sont possibles et ne peuvent être financés qu'avec les partenaires que sont l'Agence de l'Eau, le Département et les fonds FEADER qui permettent de couvrir 80% des montants de dépenses, la part d'autofinancement est elle couverte par des prêts bancaires à taux fixe. Sans ces conditions très favorables (80% de financement public), l'investissement sur le canal serait réduit de façon importante. L'excédent sur 2023 est lié à la contraction du prêt relais en attente de subvention et remboursé fin 2024.



Le suivi du résultat global de la structure montre une augmentation du résultat reporté qui traduit une bonne santé financière de l'ASCO. Cette bonne santé est indispensable pour :

- Faire face aux dépenses quotidiennes du canal et permettre l'évolution de son fonctionnement
- Faire face au décalage entre les dépenses engagées pour les travaux et les recettes versées par les partenaires financiers des opérations d'investissement
- Poursuivre les investissements sur le réseau du canal de l'Isle et ses stations de pompage
- Assurer le remboursement de la dette contractée pour payer la modernisation du réseau

Cette bonne santé est aujourd'hui la seule garantie pour le canal de disposer d'un outil pérenne au service de ses arrosants.

II.8 Evolution de la dette au 31/12/2024

L'ASCO du canal de l'Isle a eu et continue à avoir recours au prêt bancaire pour faire face au besoin en financement liés à ses opérations d'investissement. Sont donnés ci-après quelques éléments caractéristiques de la dette du canal :

- Encours de la dette : 1 890 668,61 €
- Taux d'endettement : 10,8%
- Capacité de désendettement : 6,3 ans, pour une durée moyenne de prêts contractés de 15 ans.

III Bilan d'activité 2023-2024

III.1 Evolution du personnel

Le personnel stable depuis plusieurs années a évolué en 2024 avec le départ de son directeur. Présent depuis 30 ans sur la structure, M. Patrice GREGOIRE est parti en retraite en juin 2024. Son poste a été repris par M. Pascal AUZIER directeur délégué.

Le personnel du canal est actuellement de 9,3 équivalents temps plein, 5 personnes sur le terrain (4 gardes et 1 brigadier, tous assermentés) et 4,3 ETP dans les bureaux.

III.2 Gestion administrative du canal

La gestion administrative du canal est assurée conjointement par la direction, le secrétariat comptable et le conducteur du canal. Leurs missions comprennent (de façon non exhaustive) :

- La gestion administrative des membres de l'ASCO :
 - o Gestion du standard téléphonique
 - o Accueil du public et réponse aux demandes de renseignement des adhérents et aux notaires
 - o Mise à jour du périmètre de l'ASCO
 - o Suivi de la facturation
 - o Réponses aux demandes d'instruction de permis de construire
 - o Gestion des litiges ou contentieux

- La gestion comptable de l'ASCO :
 - o Préparation du budget annuel, du compte administratif
 - o Saisie des dépenses, recettes, mandatements et titres
 - o Gestion comptable et administrative des marchés
 - o Fiches de salaire
 - o Lien avec le Trésor Public
 - o Lien avec les différents partenaires du canal (MSA, caisses diverses, collectivités...)

- Planification et encadrement des travaux concernant le réseau d'irrigation :
 - o Suivi des DT/DICT
 - o Suivi de l'état des stations de pompage organisation et planification de l'entretien et de l'amélioration du fonctionnement des stations et du réseau pression
 - o Gestion des stocks (parc de bornes / compteurs / pièces de réparation)
 - o Encadrement des réparations réseau dans le cadre du marché à bons de commande
 - o Encadrement des travaux d'entretien annuels du canal principal

- Appels d'offre pour le marché de fourniture électrique des stations de pompage
- Préparation, planification et mise en œuvre des projets de mise sous pression ou d'études annuelles
- Etablissement des demandes de financement, lien avec les partenaires financiers et le guichet unique de gestion des fonds FEADER

III.3 Gestion technique du canal

Le personnel de terrain est présent aux horaires d'ouverture de canal les jours ouvrés. Il y a toujours un garde d'astreinte. Le canal est joignable 24h/24, 7j/7 et 365j/an.

III.3.1 Opérations en régie

La mission du personnel de terrain est la suivante :

- Travaux d'entretien du réseau gravitaire: restent au 31/12/2024 20,2 km de filioles et 15,5 km de canal principal :
 - Faucardage manuel des filioles et de certaines berges
 - Entretien mécanisé des bords de filioles et du canal principal
 - Reprise de l'entretien des berges du canal principal (passage du broyeur, élargissement du passage)
 - Curage
 - Travaux de busage ponctuel en réparation des filioles
 - Tous travaux de petite maçonnerie sur les ouvrages du canal
 - Entretien des prises, vannes, dégrilleurs
 - Affranchissement des filioles

- Interventions sur le réseau pression :
 - Mise en eau du réseau pression
 - Entretien des stations et leurs abords
 - Interventions sur les stations de pompage pour des opérations d'entretien courantes
 - Interventions sur le réseau: ouverture / fermeture d'antennes
 - Réparations et changement de bornes
 - Changement de compteurs
 - Relevé de compteurs intermédiaire / relevé annuel

III.3.2 Opérations externalisées

Le personnel du canal peut assurer une grande partie des opérations courante de gestion de son réseau. Le canal fait cependant à des prestataires externes pour :

- Les interventions spécialisées sur le réseau pression et gravitaire du canal

L'ASCO du canal de l'Isle a passé un accord cadre avec émission de bons de commandes le 6 juillet 2023 avec l'entreprise SNPR basée à Apt pour une durée de 1

an renouvelable 3 fois. Ce marché couvre toute réalisation ou interventions sur le réseau de l'ASCO du canal de l'Isle et plus particulièrement :

- La création de branchements particuliers ou agricoles
- La recherche de fuites et les réparations sur le réseau pression et gravitaire
- La mise en place et le remplacement de robinets vannes sur le réseau pression
- La possibilité d'interventions en urgence (moins de 24 heures y compris le week end)

- L'entretien annuel des berges et du fond du canal principal

L'entreprise GONFOND basée à Saint Rémy intervient depuis le chômage 2023-2024 pour assurer l'entretien du canal principal en période de chômage. Sa prestation consiste à :

- Coupe et broyage des végétaux et cannes, dépôt sur piste et broyage
- Coupe manuelle aux abords des ponts, ouvrages maçonnés et poteaux
- Débroussaillage des talus intérieurs
- Nettoyage du désensableur
- Assistance à la remise en eau du canal

- Les Interventions sur les stations de pompage

L'Ets MICHELIER basée à Caromb intervient sur les stations de pompage du canal pour l'entretien du matériel, l'alimentation électrique (armoires électriques et tableaux) et des automatismes, jusqu'à leur renouvellement. MICHELIER assure également la maintenance du système de télégestion du canal de l'Isle et de ses équipements de mesure.

III.4 Le Contrat de Canal n°2

La démarche de Contrat de Canal est une démarche de gestion intégrée de la ressource en eau qui vise à associer des acteurs d'horizons divers (collectivités territoriales, gestionnaires de milieux aquatiques, acteurs économiques, associatifs, du monde de l'environnement...) autour d'un projet commun et partagé pour les canaux d'irrigation et la volonté d'acter les conséquences du changement climatique et les prendre comme moteur des transformations à venir sur leurs périmètres irrigués, afin de pérenniser leurs structures.

Le directeur du canal assure la mission de mise en œuvre et de coordination des contrats

Un bilan des opérations réalisées dans le cadre du Contrat de canal n°2 a été fait lors des comités de pilotage du :

- 14 décembre 2021
- 19 décembre 2023

Une commission des économies d'eau qui vise à traiter du devenir des économies d'eau réalisées grâce aux travaux cofinancés par l'Agence de l'Eau, a été réalisée le :

- 3 décembre 2024

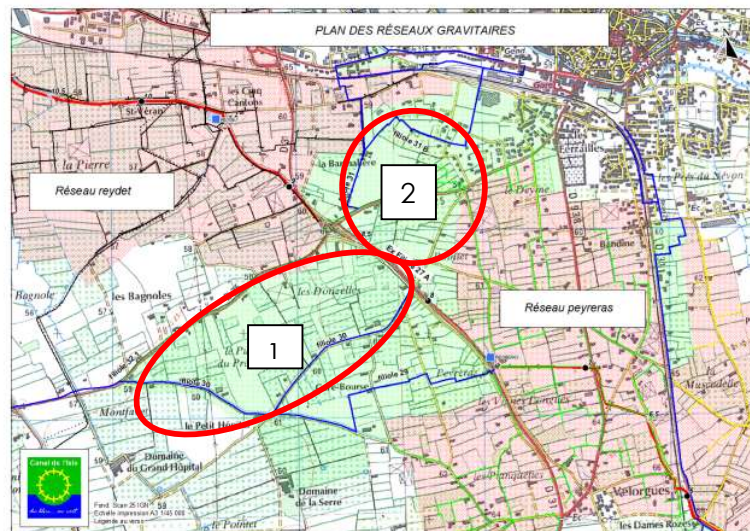
Le bilan mi parcours de la démarche portant sur la période 2021-2024 et sur la redéfinition des actions prévues pour 2025-2027 a été réalisé durant le 2ème semestre 2024. Ce bilan, comme les comptes rendu des COEC'EAU et comités de pilotage sont disponibles au téléchargement sur le site internet du canal de l'Isle.

III.5 Les travaux d'investissement pour la modernisation du réseau 2023-2024 : Modernisation de Velorgues Tranche 10

Dans le cadre de ses investissements annuels, le canal procède à la mise sous pression progressive de ses réseaux gravitaires.

Le secteur dit de « Velorgues » est un secteur dont la modernisation a débuté en 1993 (tranches 1 à 3 depuis le réseau existant de Reydet) puis s'est poursuivi en 2004 (tranches 4 à 9) avec la création d'un bassin et de la station de pompage de Peyreras ainsi que la mise sous pression progressive de tout un réseau sur la plaine agricole au Sud Ouest de l'Isle sur la Sorgue, situé à l'Ouest de la voie ferrée l'Isle sur la Sorgue Cavaillon, historiquement arrosée par le canal de l'Isle.

Le projet de modernisation de Velorgues 10 objet a été découpé en deux sous secteurs spécifiques actuellement desservis par les filioles 30, 31, 31B et ex 30A et ex 32, aujourd'hui alimentés en basse pression dans des canalisations fonte, respectivement de diamètre 300 pour la 30 A et 250 pour la l'ex 32. Ces réseaux se trouvent le long du chemin du petit Hôpital et de la route de l'Isle à Caumont.



Le projet prévoyait la pose de 7 861 ml de canalisations dont :

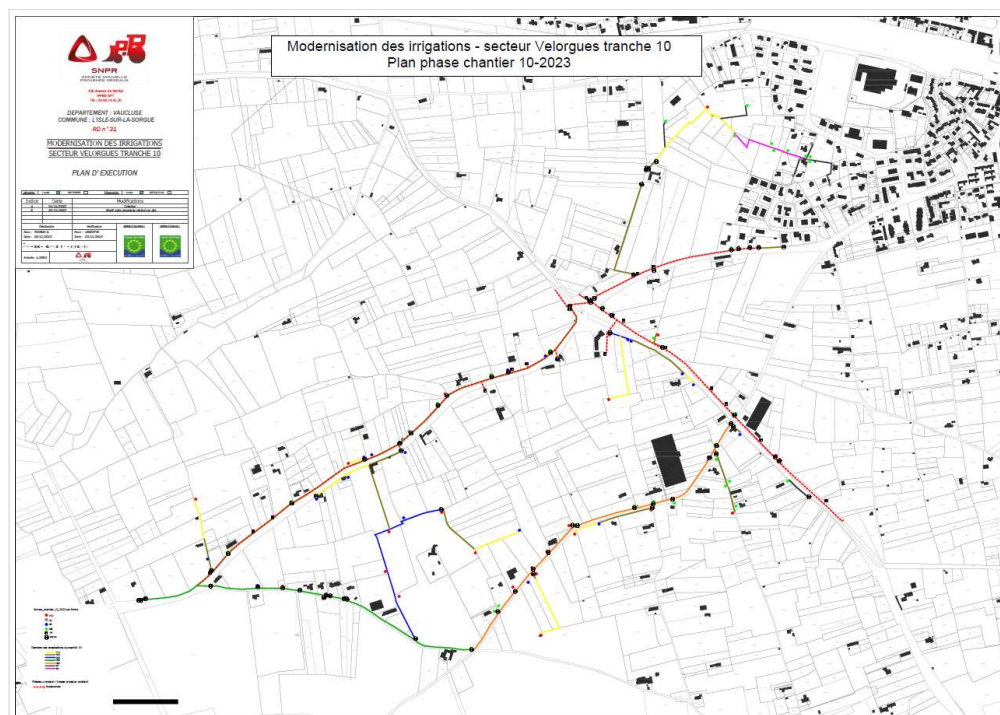
- Conduites de transfert en fonte Ø 250 à 300 mm : 1 929 ml
- Conduites de distribution en PVC : Ø 110 à 200 mm : 5 175 ml ;
- Conduites de distribution en PEHD : Ø 50 à 63 mm : 757 ml ;

Toutes les propriétés agricoles comprises dans le périmètre de travaux, seront desservies au moyen de 112 points de desserte (bornes d'irrigation de diamètres 80 et 100 mm ou de micro-borne).

Le plan de financement définitif de l'opération chiffrée à 836 529,78 € est le suivant :

- Agence de l'eau : 35% soit 292 785,42 €
- FEADER : 30% soit 250 958,92 €
- Conseil Départemental : 15% soit 125 479,46 €
- Autofinancement canal : 167 305,98 €

Le secteur prévu pour les travaux, la pose de canalisations et l'implantation des points de desserte sont présentés sur le plan ci-dessous :



Le marché pour la réalisation des travaux a été signé le 26 septembre 2023 avec le groupement SNPR - BRIES. Les travaux ont été réceptionnés le 11 avril 2024.

Les photos ci-après présentent une partie des travaux réalisés :



Tranchée pour pose de canalisation
secteur Filiole 31



Départ de l'antenne de la filiole 30



Alimentation d'une borne en 100



Pose d'un rond de puits sur borne



Borne agricole avec autocollant FEADER

Ces travaux ont permis de moderniser un secteur de 140 ha.

III.6 Règlement de service du canal et gestion des contentieux

L'ASCO dispose d'un règlement de service pour la police des eaux et des arrosages du canal, qui précise les règles de fonctionnement de la structure, de son réseau gravitaire et pression ainsi que les possibles infractions qui peuvent être constatées. Pour mémoire ce document est disponible sur le site internet du canal de l'Isle.

Toute infraction constatée par le personnel du canal, que ce soit en lien avec le règlement du canal comme en lien avec le code pénal et le code de l'environnement fait l'objet d'un procès-verbal et est transmis au contrevenant et au Président. Si une amende ou une pénalité spécifique est prévue, elle peut être appliquée d'office. Ce règlement prévoit la coupure possible de la desserte en eau en cas de non-paiement des arrosages.

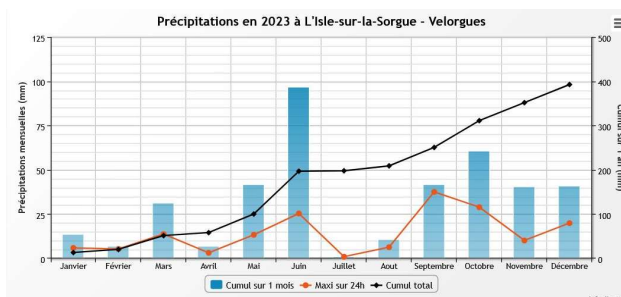
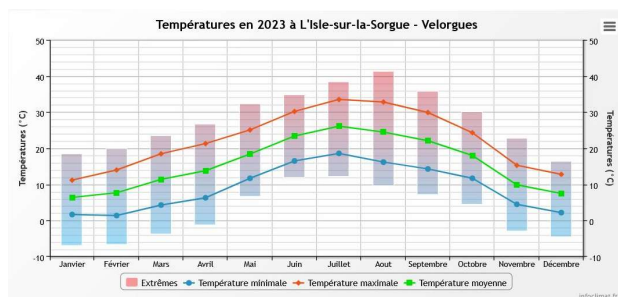
Parmi les faits notables, ont été mis en place sur cette période :

- Les coupures de la desserte en eau pour impayés successifs pour les propriétaires membres redevables sur plusieurs exercices et qui continuaient à utiliser de l'eau
- La mise en place d'arrosage d'office suite à des constats d'arrosage sans déclaration
- Une amende importante suite à une infraction de comptage

IV Campagnes d'arrosage 2023-2024

IV.1 Campagne 2023 : Situation météo, pluviométrie et prélèvements du canal, en 2023

Les graphiques ci-dessous présente l'évolution des températures et précipitations sur l'année 2023.

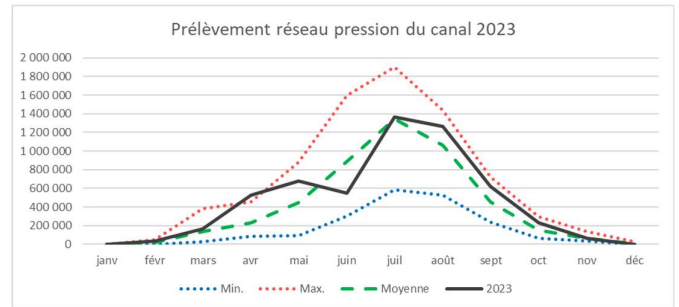
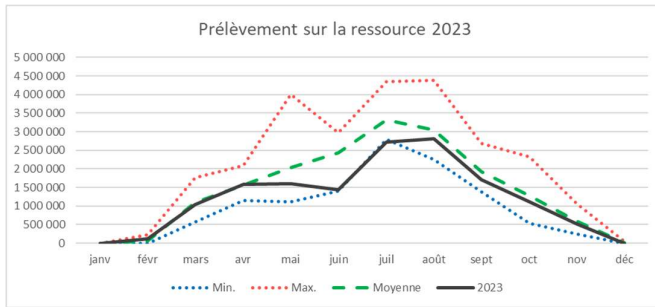


L'année exceptionnellement chaude et sèche de 2022 s'est terminée par des mois de novembre et décembre certes pluvieux mais avec de faibles cumuls, laissant espérer un retour à la normale pour 2023. La fin de l'hiver et un début de printemps relativement chaud et peu arrosé ont fait craindre un début de pénurie et la mise en place de restrictions à l'échelle du bassin versant de la Durance dont dépend le canal de l'Isle. La peur de l'ensemble des acteurs du bassin versant de voir la situation de 2022 se renouveler a disparu avec l'arrivée de pluies dans le ¼ Sud Est permettant de détendre la situation à l'échelle du bassin versant.

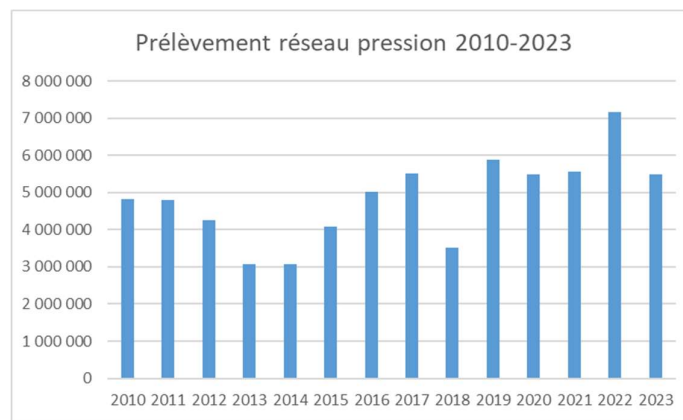
Cela s'est traduit sur le périmètre du canal de l'Isle par l'arrivée de pluies importantes durant les mois de mai et juin (mois particulièrement pluvieux), qui correspondent à la période de montée en puissance des prélèvements du canal. Ceci s'est ressenti dans le suivi des prélèvements (cf. tableaux ci-après).

Les mois d'été, période habituelle de forte consommation ont été chauds et secs, ont permis de retrouver des consommations normales sur le canal. La fin de saison de septembre à novembre particulièrement pluvieuse, a continué à voir des prélèvements moyens. Le cumul annuel des précipitations sur le périmètre s'élève à 392 mm.

Une chronique de prélèvements de l'ASCO depuis 2010 permet de disposer d'éléments de comparaison afin de déterminer comment se situe cette saison 2023 au regard des minimums, maximums et moyenne observés :



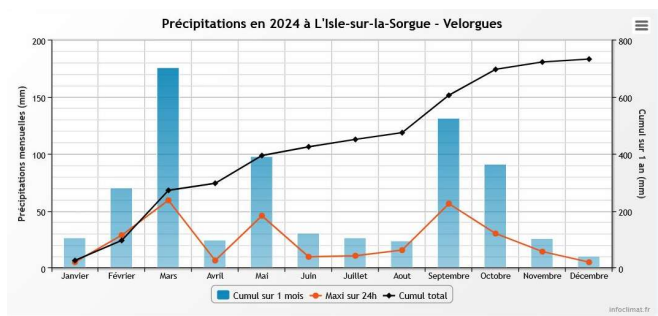
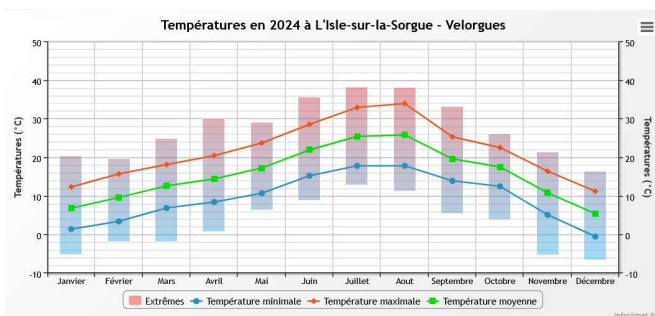
Le prélèvement de l'ASCO du canal de l'Isle en 2023 s'élève à 14 660 870 m³. C'est un prélèvement proche du minimum observé sur la période 2010-2022, de 14 009 801 m³ et près de 2,5Mm³ inférieur au prélèvement annuel moyen de 17 365 166 m³.



Le prélèvement annuel sur le réseau pression en 2023 s'élève à 5 495 032 m³ et s'inscrit de fait dans une moyenne haute de prélèvement et dans la tendance des prélèvements constatée depuis 2019. Cette situation paradoxale est le reflet d'importants besoins en arrosage pour faire face à la sécheresse des sols. Il est à noter deux nuits d'arrosage antigel du 4 au 5 avril et du 5 au 6 avril.

IV.2 Campagne 2024 : Situation météo, pluviométrie et prélèvements du canal en 2024

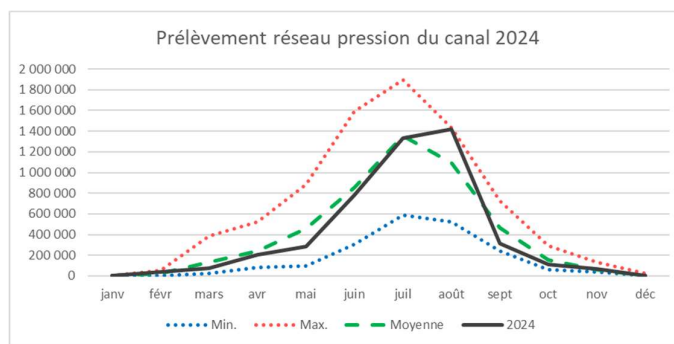
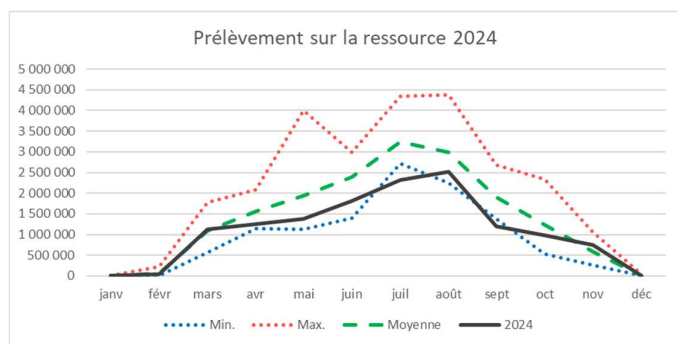
Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des températures et précipitations sur l'année 2024.



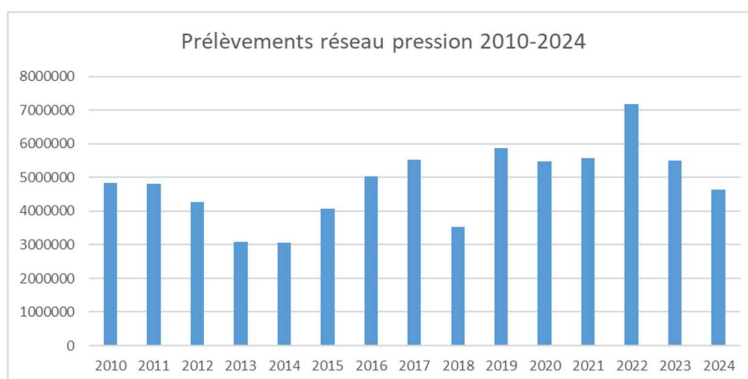
L'année 2024 avec un cumul annuel de précipitations de 732 mm a été beaucoup plus humide et fraîche que l'année 2023. Ce changement par rapport à 2023 a pu s'observer sur la majorité du bassin versant durancien éloignant tout risque de restriction de prélèvements sur le système durancien dont dépend le canal.

Cette pluviosité importante a eu des effets sur les prélèvements du canal qui sont les plus bas observés depuis 2010. C'est principalement dû aux pluies importantes du mois de mai, mais également aux pluies sporadiques constatées pendant les mois de juin, juillet et août, insuffisantes pour constituer des arrosages efficaces de cultures, mais suffisantes pour rafraîchir les températures et réduire les arrosages avec l'eau du canal. Les pluies de printemps et d'automne restent classiques pour un climat méditerranéen, mais ont contribué à réduire les besoins en eau d'irrigation sur le périmètre du canal.

Le prélèvement de l'ASCO du canal de l'Isle en 2024 s'élève à 13 380 548 m³. C'est le prélèvement le plus faible jamais observé depuis 2010, inférieur de près de 20% à la moyenne observée sur la période. Les tableaux ci-dessous présentent les prélèvements du canal et les comparent aux minimums, maximums et moyennes des années 2010-2023.



Concernant le réseau pression, le prélèvement de 4 627 562 m³, en fort recul par rapport à la période 2019-2023 est légèrement inférieur à la moyenne constatée sur la période 2010-2023 (4 842 624 m³).



Il n'y a pas eu d'arrosage antigel constaté sur l'année 2024.